



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## APPUI A LA RECHERCHE FRANCE-SENEGAL

L'objectif du programme est d'amorcer ou de développer la coopération scientifique et les relations entre les centres de recherche et les universités des deux pays, à travers le soutien à des projets communs de recherche d'excellence, impliquant la mobilité de chercheurs.

L'approche pluridisciplinaire du projet, l'émergence de nouvelles collaborations franco-sénégalaises (thématiques et/ou institutionnelles) et la participation de jeunes chercheur(e)s seront favorablement perçues.

### 1. Types de projets concernés

- Cet appel à projets concerne la recherche scientifique dans tous les champs disciplinaires, tant sur les problématiques fondamentales que dans les outils analytiques et de recherche finalisée.
- Il doit s'agir d'une collaboration sur un projet scientifique commun.
- Pour la sélection, sont considérés : l'excellence scientifique du projet et la complémentarité des équipes, l'impact au niveau de la formation des jeunes chercheurs et la participation effective de doctorant(e)s.

Une attention particulière sera réservée aux projets qui :

- favorisent à terme la structuration de nouvelles collaborations de recherche et la mise en réseau des équipes de recherche ;
- impliquent des partenariats socio-économiques ;
- s'intéressent à la valorisation des résultats de la recherche et son impact sur le développement ;
- encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## 2. Conditions d'éligibilité des équipes

- Le responsable français du projet doit être obligatoirement en activité au sein d'un laboratoire reconnu (évalué par le HCERES) ;
- Le responsable sénégalais du projet doit être obligatoirement en activité au sein d'un établissement reconnu par *le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)* »;
- Les partenaires, désignent en concertation un seul porteur de projet;
- Pour chaque projet, les deux équipes devront comporter au moins deux chercheurs ou enseignants-chercheurs permanents ; un(e) post-doctorant(e) n'est en aucun cas considéré(e) comme participant(e) permanent(e).

## 3. Critères d'évaluation des projets

- La sélection est réalisée sur la base de l'excellence, indépendamment du champ disciplinaire. Le programme encourage les projets soumis par des jeunes et par des femmes.
- Les projets impliquant des partenariats socio-économiques et favorisant l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays sont encouragés.

Les critères d'évaluation des projets sont :

- La participation active de jeunes chercheurs ;
- L'intérêt de la coopération et la complémentarité et l'équilibre des équipes françaises et sénégalaises ;
- Les résultats scientifiques et/ou industriels attendus (co-publications, brevets) ;
- Les co-financements mobilisés
- Les perspectives de développement et de structuration à plus long terme des partenariats engagés ;
- A qualité égale, les nouvelles collaborations seront privilégiées, le programme n'ayant pas vocation à fournir des financements récurrents.

Le compte-rendu de chaque action devra comporter au minimum un article accepté pour publication dans une revue indexée. Cet article sera co-signé par les responsables de projets et les membres de leurs équipes, et mentionner le soutien du programme à travers la mention suivante : « *cette co-publication s'inscrit dans de le cadre d'un projet financé par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), en partenariat avec le MESRI* ».

- Si cette publication ne pouvait être réalisée dans les délais, un courrier d'accompagnement au rapport final devra expliciter les raisons du retard et la date prévue de publication ;
- Le rapport final obligatoire sera transmis sous forme électronique à l'Ambassade de France, (voir adresse au §7), qui le partagera avec le MESRI.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

#### 4. Comité de sélection des projets

- Les instances des deux pays (Ambassade de France et Ministère sénégalais de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) se réunissent au sein du comité binational, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

#### 5. Modalités de fonctionnement et de suivi des projets en cas d'acceptation

- Les actions sont retenues pour une durée de 2 ans au maximum, non renouvelable.
- Le montant maximum attribué est de 5 000 euros par an.
- Le programme fournit un appui exclusivement pour :
  - les frais de déplacement entre les deux pays (1 000 euros maximum par billet d'avion AR)
  - les frais d'hébergements et de repas (base forfaitaire 140 euros par nuitée)
  - les frais liés aux travaux de recherche (frais de paillasse ou de terrain par exemple)
- Les autres financements relèvent des établissements.
- Tout moyen non utilisé l'année en cours est perdu.

La délégation des crédits aux porteurs des projets sélectionnés sera effectuée comme suit :

- 50% en année n (2019) : des conventions de financement seront établies avec l'établissement porteur du projet
- 50% en année n+1 (2020) : le second versement sera conditionné par une revue des résultats atteints de l'année n (2019) et des programmes d'activités des partenaires pour la finalisation des activités du projet dans les délais impartis (sous réserve de la disponibilité des crédits alloués par les autorités budgétaires du MEAE).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## 6. Canevas de présentation du projet

La présentation du projet ne devra pas excéder 10 pages (documents annexes non compris) :

- Présentation générale : titre du projet, durée, organismes porteurs, chefs de projets, fonction, contacts (adresse ; mail ; téléphone fixe et portable)
- Contact du responsable scientifique du projet dont l'établissement sera le gestionnaire des crédits
- Partenaires : présentation et contacts des partenaires académiques et non académiques identifiés
- Description du projet, objectif, cofinancements envisagés
- Eventuellement programme ou projet dans lesquels s'insère la demande (en cas de co-financement)
- Méthodologie de mise en œuvre permettant l'atteinte des objectifs et principaux atouts dont les porteurs pensent disposer pour mener à bien le projet
- Résultats escomptés avec indicateurs de résultats chiffrés et situation en fin de projet
- Conditions de pérennisation du projet une fois les financements terminés
- Budget détaillé (tableau) : détail de l'ensemble des coûts du projet en précisant les apports de chacun des partenaires (financiers, ressources humaines, contributions matérielles...) et les autres financements éventuels
- Chronogramme d'activités
- Documents annexes:
  - lettre d'entente signée par les responsables des structures des partenaires français et sénégalais justifiant de leur collaboration et de leur engagement dans la co-construction du projet ;
  - lettre d'engagement des partenaires non académiques ;
  - lettre d'engagement concernant la prise en charge de co-financements signée par les représentants des institutions/structures engagées ;
  - curriculum Vitae des porteurs et chercheurs impliqués ;
  - tous autres documents que les soumissionnaires jugeront utile de porter à la connaissance du comité de sélection.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## 7. Modalités pratiques de soumission d'un projet

Le **calendrier 2019** prévu est le suivant :

- **Date limite de réception des projets** (fiche-projet et documents annexes) : **le lundi 15 avril 2019, délai de rigueur.**
- **Les projets doivent être transmis aux deux adresses suivantes :**  
[antoine.le-grand@diplomatie.gouv.fr](mailto:antoine.le-grand@diplomatie.gouv.fr) et  
[mamadou-1.diop@diplomatie.gouv.fr](mailto:mamadou-1.diop@diplomatie.gouv.fr)
- Sélection en mai.
- Notification des décisions fin mai 2019 et début des actions en juin 2019.

## 8. Contacts et renseignements sur le programme

**Antoine Le Grand**

**Attaché de coopération scientifique et universitaire**

[antoine.le-grand@diplomatie.gouv.fr](mailto:antoine.le-grand@diplomatie.gouv.fr)

**Tafsir Babacar NDOYE,**

**Direction du Financement, de la Recherche et du Développement technologique**

**Direction générale de la Recherche et de l'Innovation**

**MESRI**

[ndoyetafsir@hotmail.fr](mailto:ndoyetafsir@hotmail.fr),



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## APPUI A LA RECHERCHE FRANCE-SENEGAL

### Fiche-projet

#### 1. Titre du projet :

.....

.....

Mots-clés (4 maximum) : .....

Champ disciplinaire : .....

#### 2. Établissement principal<sup>1</sup> :

**en France ou au Sénégal** : .....

Laboratoire (ou équipe) : .....

Nom du Directeur de la structure : : .....

<sup>1</sup> Auquel appartient le responsable scientifique du projet.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

### 3. Responsables du projet :

#### en France<sup>2</sup> :

Nom et prénom : ..... Grade : .....

Adresse administrative : .....

Téléphone : ..... Télécopie : ..... Courrier électronique : .....

#### Au Sénégal:

Nom et prénom : ..... Grade : .....

Adresse administrative : .....

Téléphone : ..... Télécopie : ..... Courrier électronique : .....

### 4. Liste des chercheurs confirmés (grade, structure de rattachement) et chercheurs en formation (structure de rattachement) participant au projet (distinguer si nécessaire entre chercheurs principaux, bénéficiaires des missions, et chercheurs associés ou occasionnels

en France : .....

.....

.....

.....

au Sénégal : .....

.....

.....

.....

<sup>2</sup> Le responsable français du projet doit normalement être habilité à diriger des recherches. Un chercheur non titulaire d'une HDR peut cependant codiriger le projet, à condition qu'un membre au moins de son équipe, titulaire de l'HDR, soit impliqué dans l'encadrement des doctorant(e)s



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

**5. Description du projet scientifique** (problématique, contexte bibliographique, méthodologie, plan du travail, implication de chaque équipe.) **en moins de 5 pages (taille de caractère : 12)**

Résultats escomptés au terme de l'action :

NB : toute publication, sur tout support (papier, affiches, film, vidéo...) y compris les résumés (abstracts) produits lors de congrès, devra impérativement mentionner qu'elle s'inscrit dans le





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

**6. Antécédents de coopération entre les deux parties** (joindre en annexe, le cas échéant, les références des publications co-signées, thèses, équipements réalisés, projets conjoints, brevets, etc.).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## 7. Moyens :

**Moyens propres se rattachant au projet et provenant d'autres sources de financement :**.....

.....  
.....

**Moyens sollicités dans le cadre cet appel à projets (en précisant l'année civile de sollicitation) :**

Nombre de missions, avec plan de travail, en mentionnant obligatoirement leur durée, la période possible et les bénéficiaires :

*a - France -Sénégal*

.....  
.....  
.....

*b - Sénégal-France :*

.....  
.....  
.....

Autres moyens sollicités (détaillés et chiffrés)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**8. Informations complémentaires** (cocher) :

- Ce projet a été présenté en totalité ou en partie à un autre organisme (indiquer les moyens éventuellement obtenus, ainsi que la période de financement) : .....
- Ce projet a été retenu pour la période du ..... au....
- Ce projet n'a été soumis à aucun organisme, même partiellement.

Date :

Nom et signature du **responsable français du projet**

Nom et signature du **responsable sénégalais du projet**

Avis, nom et signature du **responsable de l'unité de recherche** à laquelle appartient le responsable de projet